

Sujet : Projet

De :

Date : 22/04/2024, 10:20

Pour : "ep-plu-rlp@mairie-leval.fr" <ep-plu-rlp@mairie-leval.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à la création d'un marché d'intérêt local dans la zone STECAL Aeq dans la commune du Val, au Nord de Brignoles.

J'encourage ce Lycée Agricole de Saint Maximin Provence Verte à accompagner ce projet en collaborant avec de nombreux partenaires tels que des producteurs locaux, des cantines locales et des élus. D'autant plus que ce projet respecte bien les grandes orientations de la Souveraineté alimentaire.

Cordialement, Mme Lucq.

Envoyé depuis mon téléphone

Sujet : suite entretien commissaire enquêteur parcelle E201

De : M. G. & M. G.

Date : 22/04/2024, 12:26

Pour : "ep-plu-rlp@mairie-leval.fr" <ep-plu-rlp@mairie-leval.fr>

Giorgi felicie

LE VAL,22 Avril 2024

Objet :parcelle E201

Bonjour,

Je fais suite à notre rencontre avec Monsieur le Commissaire enquêteur, ce jeudi 19 avril à 16h30 et vous sollicitons afin de modifier la situation du terrain que nous possédons (et sur lequel nous disposons d'un compromis pour la construction de 4 maisons), cadastré E n°201.

Celui-ci est toujours dans la zone Ud du PLU à venir mais il est dans sa totalité grevé d'un emplacement réserve pour un aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Cet emplacement est-il légitime compte rendu de la topographie de la colline en amont ?

Notre géomètre a déposé un permis d'aménager pour la construction de 4 futures habitations dont vous avez apposé un sursis a statuer.

Le terrain étant jouté par un fossé, nous comprenons votre volonté de réaliser un aménagement sur cet ouvrage (élargissement ou zone de non aedificandi) plutôt que de geler l'ensemble du terrain . Depuis 30 ans que nous possédons cette terre , il n'y a jamais eu de débordement du fossé ni même la moindre eau sur ce terrain . Ce terrain constitue « une dent creuse » dans un secteur urbanisé par des pavillons de bon standing.

Comptant sur votre compréhension , et restant à votre écoute..

Madame Giorgi felicie

Sujet : Projet

De :

Date : 22/04/2024, 18:18

Pour : ep-plu-rlp@mairie-leval.fr

Monsieur,

Je suis favorable à la création d un Marché d intérêt local dans la zone STECAL AEQ de la commune du Val au nord de Brignoles.

J encourage le lycée agricole à accompagner ce projet en collaborant avec de nombreux partenaires, tels que des producteurs locaux, des cantines locales et des élus.

Ce projet respecte bien les grandes orientations de la Souveraineté alimentaire.

Recevez Monsieur, mes salutations.

Myriam Giovannetti

Sujet : Révision du PLU

De :

Date : 22/04/2024, 21:52

Pour : "ep-plu-rlp@mairie-leval.fr" <ep-plu-rlp@mairie-leval.fr>

Bonjour,

Je fais suite à notre rencontre avec Monsieur le Commissaire enquêteur, vendredi 5 avril 2024 à 11h30 et vous sollicite afin de modifier le projet de zonage du terrain que je possède, cadastré D n°1285.

Celui-ci est en partie dans la zone Ud du PLU actuel et doit passer en zone Aa pour permettre un corridor écologique dans ce secteur.

Notre géomètre a déposé une déclaration préalable pour la construction d'une future habitation sur la partie constructible aujourd'hui après avoir reçu un refus pour la construction de deux habitations. L'argent de la vente de ce terrain à bâtir, servira pour la réhabilitation d'un immeuble que nous possédons en centre ville du Val.

Nous comprenons votre volonté de réaliser ce couloir écologique et vous proposons soit de permettre la construction d'une maison avec une servitude de non aedificandi de 5 m permettant ce couloir en partie sur notre parcelle, soit de rendre la zone NORD (dans le prolongement de la limite avec la propriété cadastrée D n°2375) de ma propriété en zone Ud comme les terrains situés avant et après cette future zone (dent creuse).

Ce changement de zone nous permettra de réaliser les travaux en centre ville et de faire une défense incendie sur cette zone passée en zone Ud dans le prochain PLU.

Je vous joins le plan de principe fait par le géomètre.

Comptant sur votre compréhension, je reste à votre disposition pour en discuter

Françoise de Boisgelin

— Pièces jointes : —

scenarisdeboisgelin.pdf

341 Ko

PLAN joint à une Déclaration Préalable de Division

Propriété de **Mme Françoise DE BOISGELIN**

Cadastré : section D n°1285
 Contenance fiscale = 8.137m²
 Nivellement rattaché au N.G.F. (I.G.N. 69-R.A.F. 09)
 Système rattaché au R.G.F.93 (CC43)
 (précision du géoréférencement +ou - 5cm)

DP 10



Légende

- petite station-banquette / stationnement public
- clôture existante (alignement)
- mur de clôture existant
- mur de clôture nouveau
- mur de clôture abstrait
- voie publique
- bornes
- limites de lot / abaisse nouvelles
- alignement / chaussée
- zone envasement
- emprise / talus / exhaussement
- AM

Zone non utilisable pour routes construction à 15 m de l'alignement de la RD n°224

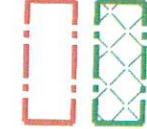
Limites provenant de l'application graphique de celles figurées sur le plan cadastral (limites non garanties et devant être confirmées par une opération de bornage)

limites définitives contractuellement et AME par Gu. SÉNILLAS, Géomètre Expert à Bourges (réf. n° 3962 février 2012)

Accès projeté du lot A

Périmètre du lotissement

Couloir écologique. Espace non aménagé et libre pour tout passage pour animaux.



limite PLU

zone A

zone Ud

surplus de la propriété

Lot A partie à détacher en vue de bâtir surface indicative = 2.635m²

Emplacement réservé n°4 (élargissement de la RD n°224 / 7m)

NOTA: La procédure d'inscription d'un emplacement réservé dans les PLU est utilisée pour la création de voies nouvelles, pour modifier le tracé d'une voie existante ou pour élargir une voie de façon substantielle. Les limites et les emprises liées par un emplacement réservé n'ont pas valeur de plan d'alignement et sont sans effet attributif.

Alignement proposé à la limite de fait du domaine public
 NOTA: L'alignement est à déterminer par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé, soit par un plan d'alignement, soit par un arrêté d'alignement individuel (article L.112-1 CPE)



D20

Echelle: 1/500e



LE VAL

"Les Banquets"

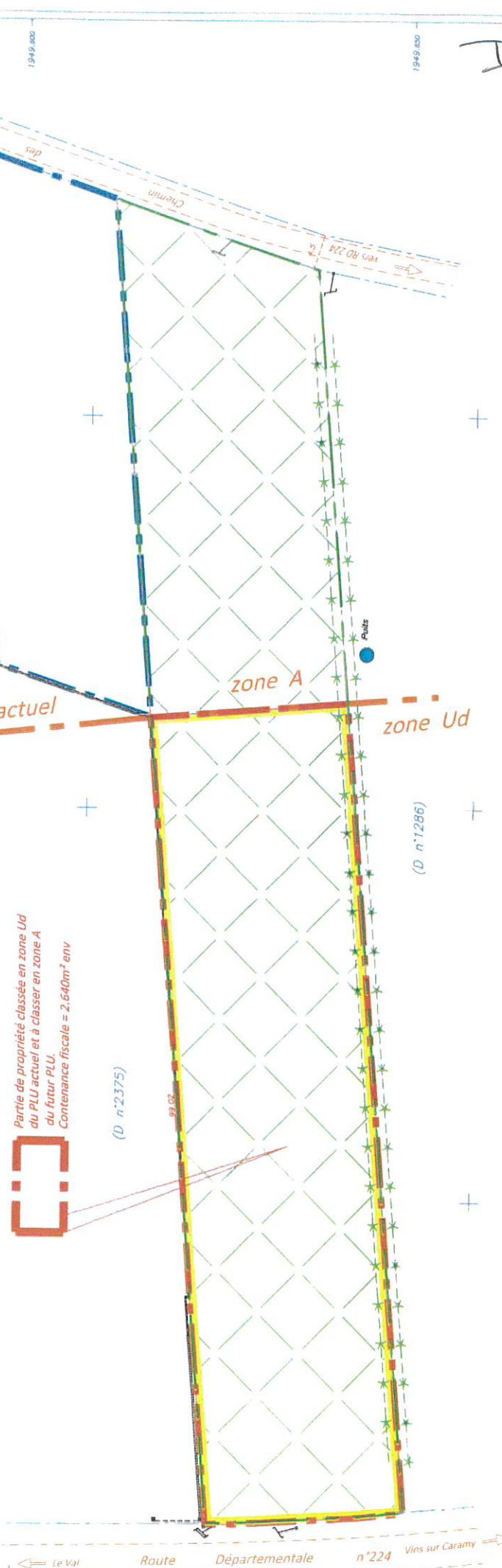
PLAN joint à une Demande de modification du PLU

Propriété de Mme Françoise DE BOISGELIN

Cadastre: section D n°1285

Système rattaché au R.G.F.93 (CC43)

(précision du géoréférencement +ou - 5cm)



D20

Echelle: 1/500e

COULOIR ECOLOGIQUE servitude publique suivant futur PLU.

HENNEBICQUE DELBASSE - S.a.r.l. de Géomètres-Experts
83170 BRIGNOLES - tél: 04.94.69.09.58 - mail: rhjdel@gmail.com
date: 21 novembre 2023 - exemplaire du : 4 Avril 2024 - réf: B23.276

